

1. *Débitrice:* **TNP Company Ltd (TNP Company SA)**
(TNP Company AG), route de Pré-Bois 20 D,
1215 Genève 15
2. *Remarques:* conseils et assistance en matière industrielle, commerciale, financière et culturelle dans le Sud-Est asiatique, notamment en République Populaire de Chine; prise de participations dans toute entreprise industrielle, commerciale, financière et culturelle, notamment dans le domaine de l'industrie alimentaire et de l'habillement
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2)
Pour tout renseignement:
Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01
Office des faillites
1227 Carouge
(03146652)